

La Communauté de communes a été informée du passage de faux agents se présentant au domicile des habitants pour proposer la vente ou le remplacement de containers poubelles.

Aucun agent de la Communauté de communes n'est actuellement mandaté pour vendre, remplacer ou contrôler les bacs à ordures ménagères à domicile.

Ces individus agissent sans autorisation et peuvent tenter d'obtenir :

- un paiement immédiat,
- des informations personnelles,
- un accès au domicile.

Consignes de prudence

- Ne laissez entrer personne si vous n'avez pas été préalablement informé par un courrier ou un message officiel.
- Demandez systématiquement une carte professionnelle.
- En cas de doute, contactez la mairie ou la Communauté de communes avant toute décision.
- Signalez tout passage suspect à la gendarmerie.

La Communauté de communes reste à votre disposition pour toute information complémentaire.